

- 
- P 2 **Edito**  
par Gérard  
Roche
  - P 3 **Brève du mois**  
Crédits d'impôt
  - P 4 **Actualités techniques  
et phytosanitaires**
  - P 5 **CETA du Pays d'Aubagne**  
Le projet COMPOST
  - P 6 > 9 **APREL**  
RESISTOM (2021-2023), un nouveau  
projet pour l'évaluation variétale  
de la tomate, mené par l'APREL
  - P 10 **Le souchet - *Cyperus***
  - P 11 **Annonces - Agenda**



**L**e métier d'agriculteur n'est jamais un long fleuve tranquille. J'ai en mémoire des années de crise conjoncturelle ou l'épisode d'Escherichia coli sur concombre qui a bouleversé la production et la vente de légumes frais en 2011. Pourtant, j'ai l'impression que les crises que nous vivons actuellement sont sans précédent.

**La COVID 19** n'a finalement que modérément impacté notre agriculture ces deux dernières années : un manque de main d'œuvre, des règles sanitaires à appliquer sur les exploitations, de la fièvre et une grosse fatigue pour les malchanceux qui ont croisé le virus... mais la production a continué, les ventes se sont maintenues et cet épisode a même été pour certains l'occasion de développer de nouveaux marchés comme la vente directe. Heureusement, on perçoit la fin progressive de cette crise sanitaire.

Deux autres phénomènes m'inquiètent plus particulièrement.

**Les fortes gelées printanières** à répétition ces dernières années ou les épisodes de grêle anéantissent des parcelles entières de cultures plein champ. Certains départements plus exposés perdent un revenu agricole considérable et les exploitations fragilisées s'en remettent difficilement. Contrairement à la COVID 19, ce phénomène n'est pas près de s'atténuer.

La Nature fait bien des caprices mais l'Homme n'est pas plus exemplaire en la matière. **Le conflit géopolitique** autour de l'Ukraine est en train d'impacter notre activité agricole à plus grande échelle encore. Notre dépendance à l'énergie, aux matières premières fabriquées et importées nous rend vulnérable aujourd'hui et remet en question de nombreux systèmes de production. Notre compétitivité est touchée au plus haut point et il faudra aller chercher des solutions certainement radicales pour continuer à exister, s'adapter, avec ou sans soutien des pouvoirs publics.

Face à ces difficultés, l'expérimentation et la recherche de techniques innovantes auront toujours une partie de solutions à apporter. Elles permettront en tout cas d'accompagner les adaptations ou les reconversions au plus vite sans attendre que l'agriculture s'essouffle.

**Gérard Roche**

*Président  
de l'APREL*

## CRÉDITS D'IMPÔT

### ▶ CRÉDIT D'IMPÔT AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Ce crédit permet aux entreprises agricoles, dont au moins 40 % des recettes agricoles proviennent d'activités relevant du mode de production AB, de **bénéficier d'un crédit d'impôt de 3 500 €/an**. Pour les entreprises percevant une aide à la production biologique, le total des aides perçues et du crédit d'impôt ne peut excéder 4 000 €. Il est imputé sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel l'entreprise a respecté les conditions légales d'octroi du crédit d'impôt.

### ▶ CRÉDIT D'IMPÔT HVE

Le crédit d'impôt "Haute valeur environnementale" permet aux entreprises certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE), valides au 31 décembre 2021 ou durant 2022, de **bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant de 2 500 €**. Le crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise agricole au titre de l'année ou de l'exercice 2021 ou 2022, selon la date d'obtention de la certification. Il peut être cumulé avec le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, ainsi qu'avec les autres aides reçues au titre de la certification HVE, dans la limite de 5 000 €. Le crédit d'impôt HVE ne peut être demandé qu'une seule fois.



### ▶ CRÉDIT D'IMPÔT "SORTIE DU GLYPHOSATE"

Ce crédit s'applique aux entreprises agricoles qui exercent leur activité principale ou une activité significative (élevage) dans le secteur des cultures permanentes (à l'exception des pépinières et des taillis à courte rotation) ou sur des terres arables (hors surfaces en jachère ou sous serres). **Il octroie un montant forfaitaire de 2 500 €** pour soutenir la non-utilisation des produits à base de glyphosate au cours des années 2021 et/ou 2022. Le crédit d'impôt "sortie du glyphosate" est imputé sur l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dû par les entreprises agricoles au titre de l'année de non-utilisation du glyphosate. Ce crédit n'est pas cumulable avec les 2 crédits décrits précédemment. Il faut effectuer un choix entre les différents crédits d'impôt.



Pour ces 3 crédits, lorsque l'activité est exercée dans le cadre d'un **GAEC**, le montant du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés, dans la limite de 4.

*Cet article est rédigé d'après la note Crédit d'impôt "sortie du glyphosate"/ HVE / BIO réalisé par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône M&J du 01/03/2022 et du site du Ministère de l'Agriculture.*

**François Martin**  
conseiller agriculture  
biologique - 06 72 63 80 28  
f.martin@bouches-du-  
rhône.chambagri.fr





## ACTUALITÉS TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site [www.ephy.anses.fr](http://www.ephy.anses.fr).**

### ▶ FICHES

▶ **BIOCONTROLE**: la liste des produits de **Biocontrôle** a été mise à jour dans la note de service DGAL/SDQSPV/2022-231 du 18/03/2022 (voir site DRAAF PACA).

### ▶ AUTORISATION PROVISOIRE

▶ **BASAGRAN SG** (bentazone): autorisation provisoire de 120 jours pour le désherbage de **l'oignon** et **l'échalote** uniquement. Date de fin d'utilisation: 13/07/2022.

▶ **ERCOLE OU KARATE 0,4GR** (lambda-cyhalothrine): autorisation provisoire de 120 jours en traitement du sol pour lutter contre les ravageurs du sol sur **oignon** et **échalote** uniquement. Date de fin d'utilisation: 07/07/2022.

▶ **PROPULSE** (fluopyram et prothioconazole): autorisation provisoire de 120 jours en traitement des parties aériennes, pour lutter contre la rouille sur **ail** uniquement. Date de fin d'utilisation: 22/07/2022.

▶ **VERIMARK** (cyantraniliprole): autorisation provisoire de 120 jours en traitement des plants uniquement, contre les ravageurs des parties aériennes, sur **choux pommés** et de **Bruxelles, choux à inflorescence** (**brocolis** et **choux fleurs** uniquement) et sur l'ensemble des **laitues** sauf **chicorées, mâche et roquette**. Date de fin d'utilisation: 09/08/2022.

### ▶ MODIFICATION

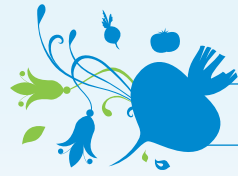
▶ **VITISAN** (hydrogénocarbonate de potassium): ce produit voit ses usages étendus. Il est désormais homologué contre:

- Oïdium sous abri et en plein champ sur: **tomate** et **aubergine, poivron** uniquement, **cucurbitacées à peau comestible** et **non-comestible, laitue (laitue, mâche, chicorée scarole** uniquement), **haricot** et **pois écosés et non écosés frais, légumineuses potagères** (sèches). Il est autorisé contre oïdium sur **céleri branche** en plein champ uniquement.
- Oïdium et pourriture grise en plein champ et sous abri sur **fraise** et **fines herbes**.
- Maladies des tâches brunes en plein champ uniquement sur **choux à inflorescence, choux feuillus** et **choux-raves**.

### ▶ RETRAIT

▶ **MOVENTO** (spirotetramat): la molécule voit son homologation retirée en avril 2024. Délai d'utilisation: 01/04/2025.

"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."



## CETA DU PAYS D'AUBAGNE - LE PROJET COMPOST

L'objectif du projet COMPOST était de **faciliter auprès des agriculteurs du territoire, l'utilisation de matières organiques pour améliorer la fertilité des sols.**



Chaque agriculteur du groupe pilote pour ce projet a bénéficié d'un diagnostic des pratiques,

besoins et contraintes par rapport à l'utilisation des matières organiques. Des analyses de terre ont été réalisées pour caractériser la fertilité des sols maraîchers du CETA.

Le **diagnostic final** était d'introduire de la matière organique rapidement décomposable dans nos sols limoneux, et non de la matière trop stable. Pour cela, nous avons mis en place une **expérimentation de compostage au champ.**

Suivant les conseils du **Laboratoire BRDA HERODY**, un fumier hygiénisé ou compost dit "nerveux" a été réalisé, à partir d'un mélange de fumier de cheval (six godets) et de fientes de volaille (un godet).

Le tas restait bâché pendant 21 jours et était remué deux fois dans l'intervalle. La manipulation de retournement des tas se faisait en bout de champ, à l'épandeur, à poste fixe.

On doit **protéger le tas des pluies avec une bâche et récupérer les jus** qui sortent naturellement du tas en fermentation (via une bâche ou une dalle en ciment avec fosse). C'est un principe de base pour ne pas perdre d'éléments nutritifs, notamment l'azote sous différentes formes.

La température du compost mesurée dans le tas monte à environ 70 °C, ce qui garan-

t l'assainissement des pathogènes et la destruction des semences d'adventices. L'hydrolyse des pailles produit des "sucres" faciles à absorber pour la flore du sol et les cultures. Le compost obtenu est enfoui rapidement dans le sol, ce qui vient stimuler fortement l'activité biologique. Les micro-organismes peuvent y trouver une source d'énergie facile à récupérer, favorisant leur développement et leur activité.

Le produit obtenu après analyse par le **Laboratoire CELESTA-LAB** avait une teneur en N-P-K de 9,4-6,9-11,8 unités par tonne de produit. Il a été épandu dans l'essai à 25 T/ha pour des cultures de tomates.

**Ce compost final a satisfait les producteurs en produisant des rendements égaux à un fumier de cheval non composté épandu à 50 T/ha.**

### ► CONCLUSION

La connaissance et le bon usage des matières organiques ont **convaincu les producteurs à modifier leurs pratiques**, en vue d'une production de haute qualité durable, dans un contexte d'augmentation du prix de l'azote ou de rationnement des engrais.

**Contact :**  
**François Veyrier**

Ceta du  
Pays d'Aubagne  
et de l'Étoile.

[fveyrier.ceta@free.fr](mailto:fveyrier.ceta@free.fr)





## RÉSISTOM (2021-2023)

### UN NOUVEAU PROJET POUR L'ÉVALUATION VARIÉTALE DE LA TOMATE, MENÉ PAR L'APREL

Ce projet a pour objectifs **d'identifier des variétés de tomate adaptées aux cultures en sol, conventionnelles ou biologiques** qui répondent à la fois à la réussite de la culture (performances agronomiques), aux réductions d'intrants phytosanitaires (résistances génétiques) et aux consommateurs (qualité gustative). **La cladosporiose**, maladie devenue importante avec la réduction des traitements fongicides et l'évolution vers des variétés de diversification moins résistantes, est au cœur du projet. **Le blotchy**, défaut physiologique à l'origine de nombreux écarts de tri en production de tomate de diversification, est également un sujet sur lequel des travaux complémentaires ont été menés.

#### ▶ DIFFÉRENTS LEVIERS MOBILISÉS POUR GÉRER LA CLADOSPORIOSE

##### ▶ L'UTILISATION DE VARIÉTÉS RÉSISTANTES.

En 2021, un essai variétal a été mené pour évaluer les variétés résistantes dans la typologie Allongée Cœur, face à Cauralina (Gautier). Trois nouvelles variétés peuvent reprendre aujourd'hui à la problématique.

##### ▶ LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES AU CHIMIQUE.

Ce travail est avant tout réalisé en conditions de laboratoire avec un screening de différentes solutions par **VEGENOV** en Bretagne. **Onze produits ont été testés** et ne font pas ressortir d'efficacité plus notable que le soufre. L'huile essentielle d'orange douce est la solution qui a donné les meilleurs résultats mais en pratique, son utilisation est rendue compliquée car peu compatible avec la PBI. **Prestop®** a été testé par l'APREL en parcelle de production en 2021 et n'a donné aucun résultat.

Les prochains essais évalueront le produit **Rhapsody®** et un PNPP (en Provence) ainsi que le champignon antagoniste *Hansfordia pulvinata* (en Bretagne).

##### ▶ LA COMPRÉHENSION DES FACTEURS CLÉS FAVORISANT L'APPARITION DE LA CLADOSPORIOSE.

En 2021, un réseau de 5 parcelles avec la variété Cauralina, sensible à la cladosporiose, ont été suivies à l'aide de sondes météo connectées. Les données de température, hygrométrie et d'humectation foliaire ont ensuite été mises en relation avec les contaminations de cladosporiose des cultures. Une parcelle a été particulièrement touchée et permet d'identifier des périodes d'humectation foliaire précédant l'apparition des premières taches sur feuille. Une analyse plus fine des données est nécessaire pour mieux définir les conditions d'apparition de la maladie. Ce réseau perdure en 2022 en explorant aussi d'autres paramètres comme la fertilisation.

## ▶ LE BLOTCHY, UN PROBLÈME RÉCURRENT POUR LES TOMATES DE DIVERSIFICATION

Le blotchy correspond plus ou moins à une **maturation partielle des fruits**. Il se manifeste par des zones vertes à jaunes de consistance ferme sur des fruits à maturité, les rendant impropres à la commercialisation. Ces symptômes touchent essentiellement les premiers bouquets des cultures de tomate non chauffées. Les variétés anciennes de diversification y sont particulièrement sensibles.

Son origine est non parasitaire mais reste encore mal connue. D'après la littérature, plusieurs facteurs semblent favoriser son apparition :

- ▶ **Une sensibilité variétale**, sans doute le facteur principal
- ▶ **Une croissance trop végétative** favorisée par de faibles températures, un excès d'eau et une faible conductivité.
- ▶ **Une faible luminosité et des à-coups climatiques**
- ▶ **Une carence en potassium** vraie ou induite par un déséquilibre causé par un excès d'azote ou de calcium ou de magnésium ; le potassium jouant un rôle essentiel dans la croissance et la maturité des fruits.



— **Symptômes du Blotchy ripening** —  
décrits comme des taches immatures (en haut)

## ▶ ÉVALUATION DE DIFFÉRENTES TECHNIQUES CULTURALES POUR LIMITER LE BLOTCHY

En plus de l'évaluation variétale, 5 conduites de culture différentes ont été testées et comparées à la conduite de référence, (variété Cauralina greffée sur Maxifort et conduite sur une tête), afin d'évaluer celles qui permettent de limiter au mieux le blotchy.

### ▶ **DONNÉES CULTURALES DE L'ESSAI**

- ▶ **LIEU** : Saint-Rémy-de-Provence
- ▶ **ABRI** : Multichapelle DPG
- ▶ **ORIENTATION** : Est - Ouest
- ▶ **VARIÉTÉ** : Cauralina
- ▶ **GREFFAGE** : Maxifort à une tête
- ▶ **DENSITÉ** : 2,14 plants/ m<sup>2</sup>
- ▶ **PALISSAGE** : Training
- ▶ **IRRIGATION** : Goutte à goutte
- ▶ **PLANTATION** : 25 février 2021
- ▶ **RÉCOLTES** : 10 mai au 24 septembre 2021

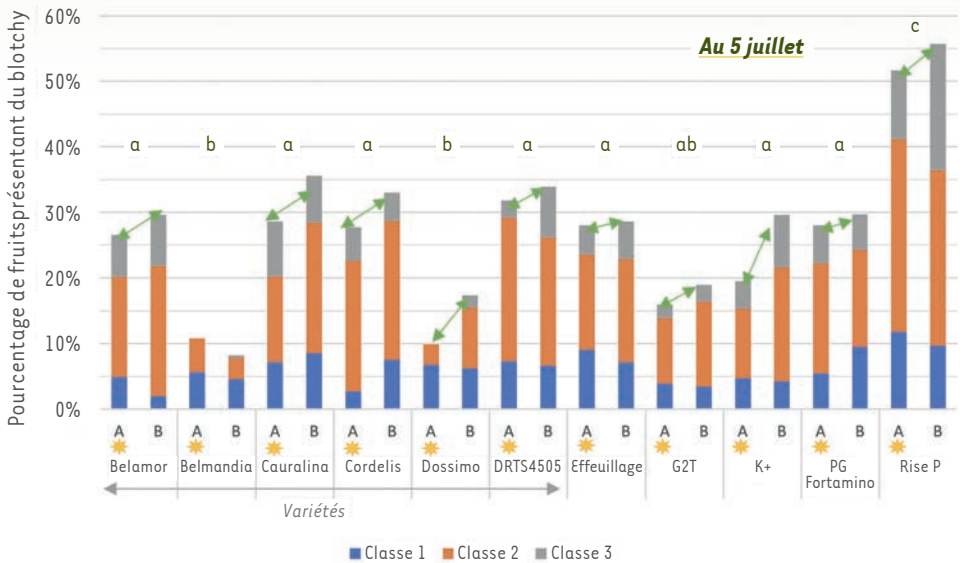
- 1 **L'utilisation d'un porte-greffe moins vigoureux** Fortamino.
- 2 **Le greffage sur deux têtes** (Maxifort) pour limiter la vigueur végétative.
- 3 **L'effeuillage précoce** pour favoriser l'exposition des fruits à la lumière et leur maturation. Les plants ont été effeuillés à deux reprises pour dégager 2 bouquets verts avant la récolte.
- 4 **L'utilisation de bactéries PGPR favorisant l'assimilation des minéraux par les racines**. Le Rise P® (à base de *Bacillus amyloliquefaciens*) a été choisi.
- 5 **Un apport supplémentaire en potasse** pour favoriser la croissance générative

des fruits. Un apport de 180 U de K2O supplémentaire a été réalisé avant la plantation sous forme de sulfate de potasse.

**Une notation de l'amplitude des symptômes de blotchy** a été réalisée sur les 8 premières semaines de récolte, selon 3 niveaux :

- ▶ **classe 1** : fruits présentant une petite tache mais qui n'entraîne pas le déclassement du fruit.
- ▶ **classe 2** : fruits déclassés présentant une grosse tache ou plusieurs petites.
- ▶ **classe 3** : fruits déclassés présentant des taches sur plus de 50% du fruit.

DES PREMIERS RÉSULTATS INTÉRESSANTS À RECONDUIRE LORS DES PROCHAINES SAISONS



*Pourcentage de fruits commerciaux présentant du blotchy sur les 8 premières semaines de récolte, la répétition A étant exposée au Sud et la répétition B étant exposée au Nord. Les lettres communes signifient l'absence de différence significative entre les conduites testées.*

▶ **UNE SENSIBILITÉ VARIÉTALE MARQUÉE CHEZ CAURALINA.**

Cet essai confirme la **forte sensibilité de la variété Cauralina au blotchy** contrairement à d'autres variétés comme Dossimo et Belmandia (HM Clause).

▶ **LES STRATÉGIES LIMITANT LA CROISSANCE VÉGÉTATIVE PERMETTENT DE MINIMISER LE BLOTCHY.**

La **conduite de Cauralina sur deux têtes** atténue la vigueur de la plante et permet de diminuer les pertes liées au blotchy.



Nous avons pu constater un rendement commercial précoce inférieur avec la conduite à 2 têtes, mais un rendement extra équivalent.

**Le porte-greffe Fortamino** a montré une vigueur identique à Maxifort et les pertes liées au blotchy sont similaires à la référence. Les rendements commerciaux et extra précoces sont équivalents.

**L'utilisation du Rise P** a favorisé la croissance végétative de la plante au dépend de la croissance générative. Le rendement commercial est bien plus faible et la présence de blotchy bien plus importante.

### ▶ UNE PLUS FAIBLE LUMINOSITÉ FAVORISE LA PRÉSENCE DE BLOTCHY.

Dans la parcelle d'essai, les rangs de culture étant orientés Est-Ouest, une différence de blotchy a été observée entre les rangs exposés au Sud (répétition A) et les rangs exposés au Nord (répétition B). Les rangs exposés au Nord présentent en moyenne 3,5% de plus de fruits présentant du Blotchy, quelle que soit la conduite testée. Seule l'utilisation de la variété Belmandia fait exception et n'est pas influencée par l'exposition.

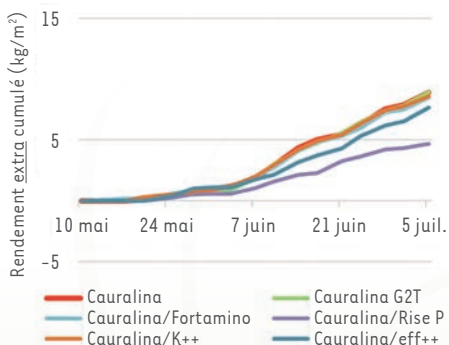
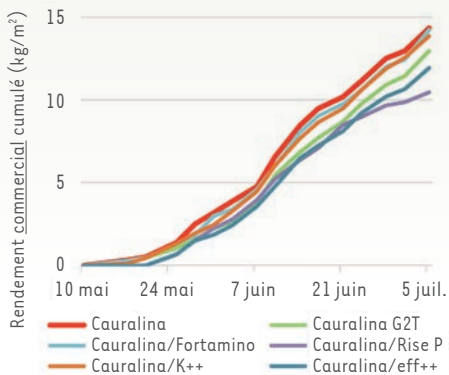
### ▶ L'AJOUT SUPPLÉMENTAIRE DE POTASSE DANS LE SOL NE RÉDUIT PAS LE BLOTCHY, SAUF SI LA PLANTE EST EN MESURE DE L'ASSIMILER.

L'ajout de potasse avant plantation n'a pas montré d'effet sur le blotchy dans cet essai. Plus que les réserves de potasse dans le sol, c'est l'assimilation de cet élément par la plante qu'il faut parvenir à augmenter. Par exemple, en condition de plus forte luminosité (répétition A),

l'ajout de potasse a quand même réduit de 10% le nombre de fruits touchés.

### ▶ L'EFFEULLAGE PRÉCOCE

L'effeuillage précoce sur les deux premiers bouquets n'a pas montré une réelle diminution de blotchy et impacte en plus le rendement commercial.



**Rendements commerciaux et extra cumulés des différentes conduites testées lors des 8 premières semaines de récolte**



— Rédaction : Pauline Duval et Claire Goillon, chargées d'expérimentation APREL —  
 duval@aprel.fr et goillon@aprel.fr



## ▶ CONTEXTE



© CETA d'Eyragues

Le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) est une monocotylédone vivace de la famille des cyperacées. Elle est donc **insensible aux désherbants spécifiques des graminées** (poacées). Elle nécessite un fort ensoleillement et son pouvoir de multiplication est très important. C'est une plante très envahissante qui

transperce les paillages. En Espagne, le souchet comestible est cultivé et sert à la fabrication d'une boisson (lait) connue sous le nom de Horchata de Chufa.

## ▶ COMPORTEMENT

Ses tubercules de 2-3 cm de diamètre **germent en mai-juin** en émettant un bulbe basal à l'origine des nouvelles générations. La plante se développe tout l'été en fonction des travaux de sol et des arrosages. Dès les premiers raccourcissements des jours, il y a production de nouveaux tubercules à l'extrémité de rhizomes émis par chaque pied mère. Puis la plante fleurit de juillet à septembre, mais les graines sont stériles. La végétation sèche à la fin de l'automne. Les tubercules entrent en dormance hivernale et leur durée de survie atteint 4 à 5 ans. Ils auront la capacité de germer en 3 fois *a minima*. **Un tubercule-mère peut générer 2 000 plantes et 8 000 tubercules-fils** avec une population pouvant atteindre 1 000 tubercules par m<sup>2</sup> !

## ▶ GESTION

**Peu de solutions existent** pour éradiquer le souchet et la lutte se raisonne à moyen-long terme et en combinant plusieurs méthodes :

- ▶ Nettoyer scrupuleusement les machines de travail de sol empruntées
- ▶ Vérifier la qualité des plantes à leur arrivée (griffes d'asperge, drageons d'artichaut, etc.)
- ▶ Éviter les apports d'azote minéral, et les excès d'apport
- ▶ Éviter les excès d'irrigation
- ▶ Limiter très fortement le passage des outils de travail de sol
- ▶ Arracher manuellement les pousses en début de contamination
- ▶ Solariser les parcelles infestées
- ▶ Biner les inter-rangs pour les cultures semées
- ▶ Cultiver des plantes qui génèrent un ombrage important : céréales d'été (sorgho), maïs (doux)...

## ▶ LES PRATIQUES INSUFFISANTES

- ▶ Le labour
- ▶ Le paillage
- ▶ Les récolteuses à tubercules

Article réalisé selon *Serre&Plein champ CA66 n°318 mars 2014* et *Jardins du littoral mai 2019*.

**Laurent Camoin,**  
conseiller  
maraîchage  
06 70 47 15 68

[l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr)





Pour  
déposer vos  
annonces,  
contactez le :  
04 42 23 52 23



## Agenda • Annonces

### ANNONCES

- ▶ **Cherche un tunnel** de 8 ou 9 m sur 40 ou 50 m avec porte et support de culture  
*Tél. 06 28 81 32 17 (Var)*
- ▶ **Recherche bassin de trempage** pour 6 palettes. *Tél. 07 50 28 47 62*
- ▶ **Vends M support de tige** pour 2 hectares.  
*Tél. 06 11 59 65 62*
- ▶ **Vends planteuse salade Lenfle** (prix 1 000 €) et générateurs air pulsé GH80 au gaz naturel. *Tél. 06 62 58 13 67*
- ▶ **Cherche 1 tunnel** de 7m et 40 m de long.  
*Tél. 06 88 97 40 11*
- ▶ **Cherche motoculteur traceur** pour marquage des trous sur buttes pour le plein champ. *Tél. 06 11 51 67 59*

### AGENDA

▶ **LE 19 MAI 2022**

**Visite d'un essai de stratégie de protection intégrée en fraise**, conduit dans le cadre du projet FRAGASYST (Ecophyto). *Contact : Anthony GINEZ ginez@aprel.fr - 04 90 92 39 47*

▶ **LE 24 MAI 2022**

**Réunion de synthèse des essais fraises APREL** et actualités phytosanitaires, à Montoux. *Contact : Elodie DERIVRY derivry@aprel.fr - 04 90 92 39 47*

### Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs  
22, Av. Henri Pontier  
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr  
www.paca.chambres-agriculture.fr

### APREL

Route de Mollégès RD 31  
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

### FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier  
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Directeur de publication: Patrick LÉVÊQUE. Structure: Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Structures partenaires: APREL, FDCETAM // Rédacteurs: Lucas TOSELLO, Justine POMET, Laurent CAMOIN, Sébastien ATTIAS, l'équipe de l'APREL, les conseillers de CETA // Photos : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, APREL, CETA, Fotolia // Conception graphique et impression: Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage: 950 ex.



# LE SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE

## SALON DE PROVENCE

### DOMAINE DU MERLE

5<sup>e</sup> ÉDITION

3, 4 & 5  
JUIN 2022

A54 | Sortie 13  
Entrée & Parking  
- GRATUITS

Département invité  
**LA LOZÈRE**

[www.salon-agricultures-provence.fr](http://www.salon-agricultures-provence.fr)

Organisateurs :



Partenaires principaux :



Partenaires :

